



## CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 22 MARS 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-deux mars à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes du Cœur de l'Avesnois s'est réuni à la salle des fêtes de Solre le Château sous la présidence de Monsieur Nicolas DOSEN, Président de la communauté de communes, en session ordinaire, dûment convoqué le 16 mars 2021.

Nombre de conseillers en exercice : 69

Présents et représentés : 67

Commune	Prénom Nom	Présent / Représenté / Absent / Excusé	
AVESNELLES	Antoine BADIDI	P	
AVESNELLES	Marie-Christine MERCIER	P	
AVESNELLES	Pascal PETIT	P	
AVESNELLES	Valentine WAUCHEUL	P	
AVESNELLES	Michel CHALDAUREILLE	A/E	
AVESNES SUR HELPE	Sébastien SEGUIN	P	
AVESNES SUR HELPE	Laurence WATTEAU	P	
AVESNES SUR HELPE	Benoît BOUDJEMA	P	
AVESNES SUR HELPE	Aline BERTRAND	P	
AVESNES SUR HELPE	Christian CASTEL	P	
AVESNES SUR HELPE	Anne-Laure CATTELOT	P	
AVESNES SUR HELPE	Gérard GUERTZMANN	R	Procuration à Aline BERTRAND
AVESNES SUR HELPE	Sylvie CABOOR	R	Procuration à Christian CASTEL
AVESNES SUR HELPE	Jacky ROUSSELLE	A/E	
BAS-LIEU	Ghislain FRANCOIS	P	
BEAUREPAIRE SUR SAMBRE	Pierrick FORET	P	
BEAURIEUX	Emmanuel DURSENT	P	
BERELLES	Orféo RIGONI	P	
BEUGNIES	Frédéric ERNESTI	P	
BOULOGNE SUR HELPE	Nadine MAJKA	P	
CARTIGNIES	Sabine SOUMIER	P	
CARTIGNIES	Xavier MOUVET	P	
CHOISIES	Bernard PAQUET	R	Procuration à Carole DHOUDAIN
CLAIRFAYTS	Guy ERPHELIN	P	
DAMOUSIES	Alain WITTEMBERG	P	
DIMECHAUX	Daniel ETEVE	P	
DIMONT	Vincent COURET	P	
DOMPIERRE SUR HELPE	Jean-Pierre LIBERT	P	
DOURLERS	Freddy THERY	P	
ECCLES	Didier LEMAIRE	R	Procuration à Guy ERPHELIN
ETROEUNGT	Vincent JUSTICE	P	
ETROEUNGT	Bernadette GRANDIN	P	
FELLERIES	Pascal NOYON	P	

FELLERIES	Maryse BERNARD	P	
FELLERIES	Maxime LOUGUET	P	
FLAUMONT-WAUDRECHIES	Jean-Marie VIN	P	
FLOURSIES	Alain DELTOUR	R	Procuration à Nicolas DOSEN
FLOYON	Evelyne GEBHARDT	P	
GRAND-FAYT	Thierry THIROUX	P	
HAUT-LIEU	Hervé CUISSET	P	
HESTRUD	André BERTEAUX	P	
LAROUILLIES	Wilfrid SALMON	P	
LEZ-FONTAINE	Philippe HANOT	P	
LIESSIES	Alain RICHARD	P	
MARBAIX	Damien DUCANCHEZ	P	
PETIT-FAYT	Claude ROYAUX	P	
PRISCHES	Jean-Claude FOVEZ	P	
PRISCHES	Chantal BLEHAUT	P	
RAINSARS	Colette WATREMEZ	P	
RAMOUSIES	Brice AMAND	P	
SAINS DU NORD	Christine BASQUIN	P	
SAINS DU NORD	Jean-Pierre DESSAINT	P	
SAINS DU NORD	Anne-Marie LENTIER	P	
SAINS DU NORD	Daniel DEUDON	R	Procuration à Jean-Pierre DESSAINT
SAINS DU NORD	Sabine BUFI	P	
SAINS DU NORD	Marie-Camille WAUTRICHE	R	Procuration à Anne-Marie LENTIER
SAINT-AUBIN	Mauricette FREHAUT	P	
SAINT HILAIRE SUR HELPE	Nicolas DOSEN	P	
SARS-POTERIES	Sandra BROGNET	P	
SARS-POTERIES	Didier CARETTE	P	
SARS-POTERIES	Florian LIENARD	P	
SEMERIES	Hervé LASPALAS	P	
SEMOSIES	Jérôme BEUGNIES	P	
SOLRE LE CHATEAU	Patrick DEHEN	P	
SOLRE LE CHATEAU	Delphine LECLERCQ	R	Procuration à Patrick DEHEN
SOLRE LE CHATEAU	Christian BINOIT	R	Procuration à Philippe HANOT
SOLRINNES	Carole DHOUDAIN	P	
TAISNIERES EN THIERACHE	Claude CONNART	P	
WATTIGNIES LA VICTOIRE	Vincent QUEVALLIER	P	

**Objet de la délibération : Contrat d'assurance statutaire**

Numéro de la délibération : DC\_2021\_007

Pièces jointes : Néant

Nombre de conseillers ayant pris part à la délibération : 67

-----

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération du conseil d'administration du Cdg59 en date du 20 juin 2019 approuvant le lancement d'un contrat groupe d'assurance statutaire ;

Vu les taux et prestations négociés par le Cdg59,

Vu le résultat de la Commission d'Appel d'Offres du Cdg59 en date du 27 novembre 2020,

Vu la convention de gestion proposée par le Cdg59,

Conformément aux dispositions de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, les collectivités territoriales et leurs établissements publics ont des obligations vis-à-vis des personnels qu'elles emploient et notamment le paiement de prestations en cas :

- de décès ;
- d'accident du travail ou de maladie professionnelle/maladie imputable au service ;
- d'incapacité de travail résultant de la maladie ;
- de maternité/paternité/adoption.

Les collectivités ont la faculté de souscrire un contrat d'assurances statutaires afin de se prémunir contre les risques financiers qui résultent de ces obligations.

L'article 26 de la loi du 26 janvier 1984 prévoit que les centres de gestion peuvent souscrire, pour le compte des collectivités de leur ressort qui le demandent, des contrats d'assurance les garantissant contre les risques financiers statutaires qu'elles supportent en raison de l'absentéisme de leurs agents.

Les collectivités et établissements publics confient au Cdg59 la gestion des opérations découlant de la mise en œuvre du contrat d'assurances statutaires assorti d'une mission d'information, d'assistance et de conseil. Le coût de cette mission est égal à 6% du montant de la prime acquittée.

A l'issue de la procédure de mise en concurrence, le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord a retenu comme prestataire CNP Assurances.

Après examen de cette proposition il est proposé de couvrir les risques dans les conditions suivantes :

Pour les agents relevant de la CNRACL :

Accident du travail : 1,22%

Longue maladie : 2,48%

Maternité : 0,41%

Décès : 0,15%

*Registre des délibérations*

Soit un taux global de 4,26% (hors frais de gestion)

En option la collectivité souhaite se prémunir contre les risques financiers découlant de l'indisponibilité physique des agents relevant du régime général et affiliés à l'IRCANTEC au taux de 1,10%.

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- d'adhérer à compter du 01/01/2021 au contrat groupe d'assurance statutaire du Cdg59,
- autorise le Président à signer tous les documents relatifs au contrat d'assurance statutaire du Cdg59,
- Autorise le Président à signer la convention d'adhésion proposée par le Cdg59.

Après en avoir délibéré, Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

**DECIDE** d'adhérer à compter du 01/01/2021 au contrat de groupe d'assurance statutaire du Cdg59,

**AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs au contrat d'assurance statutaire du Cdg59,

**AUTORISE** le Président à signer la convention d'adhésion proposée par le Cdg59.

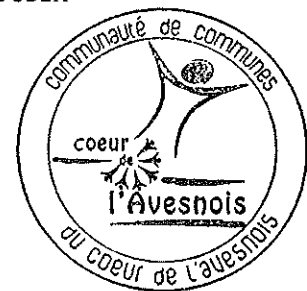
- - - - -

Fait en séance les jour, mois et an susdits

Certifié exécutoire compte-tenu de la transmission au contrôle de légalité et de la publication,

Le 25 mars 2021

**Le Président**  
**Nicolas DOSEN**



## CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 22 MARS 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-deux mars à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes du Cœur de l'Avesnois s'est réuni à la salle des fêtes de Solre le Château sous la présidence de Monsieur Nicolas DOSEN, Président de la communauté de communes, en session ordinaire, dûment convoqué le 16 mars 2021.

Nombre de conseillers en exercice : 69

Présents et représentés : 67

Commune	Prénom Nom	Présent / Représenté / Absent / Excusé	
AVESNELLES	Antoine BADIDI	P	
AVESNELLES	Marie-Christine MERCIER	P	
AVESNELLES	Pascal PETIT	P	
AVESNELLES	Valentine WAUCHEUL	P	
AVESNELLES	Michel CHALDAUREILLE	A/E	
AVESNES SUR HELPE	Sébastien SEGUIN	P	
AVESNES SUR HELPE	Laurence WATTEAU	P	
AVESNES SUR HELPE	Benoît BOUDJEMA	P	
AVESNES SUR HELPE	Aline BERTRAND	P	
AVESNES SUR HELPE	Christian CASTEL	P	
AVESNES SUR HELPE	Anne-Laure CATTELOT	P	
AVESNES SUR HELPE	Gérard GUERTZMANN	R	Procuration à Aline BERTRAND
AVESNES SUR HELPE	Sylvie CABOOR	R	Procuration à Christian CASTEL
AVESNES SUR HELPE	Jacky ROUSSELLE	A/E	
BAS-LIEU	Ghislain FRANCOIS	P	
BEAUREPAIRE SUR SAMBRE	Pierrick FORET	P	
BEAURIEUX	Emmanuel DURSENT	P	
BERELLES	Orféo RIGONI	P	
BEUGNIES	Frédéric ERNESTI	P	
BOULOGNE SUR HELPE	Nadine MAJKA	P	
CARTIGNIES	Sabine SOUMIER	P	
CARTIGNIES	Xavier MOUVET	P	
CHOISIES	Bernard PAQUET	R	Procuration à Carole DHOUDAIN
CLAIRFAYTS	Guy ERPHELIN	P	
DAMOUSIES	Alain WITTEMBERG	P	
DIMECHAUX	Daniel ETEVE	P	
DIMONT	Vincent COURET	P	
DOMPIERRE SUR HELPE	Jean-Pierre LIBERT	P	
DOURLERS	Freddy THERY	P	
ECCLES	Didier LEMAIRE	R	Procuration à Guy ERPHELIN
ETROEUNGT	Vincent JUSTICE	P	
ETROEUNGT	Bernadette GRANDIN	P	
FELLERIES	Pascal NOYON	P	

FELLERIES	Maryse BERNARD	P	
FELLERIES	Maxime LOUGUET	P	
FLAUMONT-WAUDRECHIES	Jean-Marie VIN	P	
FLOURSIES	Alain DELTOUR	R	Procuration à Nicolas DOSEN
FLOYON	Evelyne GEBHARDT	P	
GRAND-FAYT	Thierry THIROUX	P	
HAUT-LIEU	Hervé CUISSET	P	
HESTRUD	André BERTEAUX	P	
LAROUILLIES	Wilfrid SALMON	P	
LEZ-FONTAINE	Philippe HANOT	P	
LIESSIES	Alain RICHARD	P	
MARBAIX	Damien DUCANCHEZ	P	
PETIT-FAYT	Claude ROYAUX	P	
PRISCHES	Jean-Claude FOVEZ	P	
PRISCHES	Chantal BLEHAUT	P	
RAINSARS	Colette WATREMEZ	P	
RAMOUSIES	Brice AMAND	P	
SAINS DU NORD	Christine BASQUIN	P	
SAINS DU NORD	Jean-Pierre DESSAINT	P	
SAINS DU NORD	Anne-Marie LENTIER	P	
SAINS DU NORD	Daniel DEUDON	R	Procuration à Jean-Pierre DESSAINT
SAINS DU NORD	Sabine BUFI	P	
SAINS DU NORD	Marie-Camille WAUTRICHE	R	Procuration à Anne-Marie LENTIER
SAINT-AUBIN	Mauricette FREHAUT	P	
SAINT HILAIRE SUR HELPE	Nicolas DOSEN	P	
SARS-POTERIES	Sandra BROGNET	P	
SARS-POTERIES	Didier CARETTE	P	
SARS-POTERIES	Florian LIENARD	P	
SEMERIES	Hervé LASPALAS	P	
SEMOSIES	Jérôme BEUGNIES	P	
SOLRE LE CHATEAU	Patrick DEHEN	P	
SOLRE LE CHATEAU	Delphine LECLERCQ	R	Procuration à Patrick DEHEN
SOLRE LE CHATEAU	Christian BINOIT	R	Procuration à Philippe HANOT
SOLRINNES	Carole DHOUDAIN	P	
TAISNIERES EN THIERACHE	Claude CONNART	P	
WATTIGNIES LA VICTOIRE	Vincent QUEVALLIER	P	

**Objet de la délibération : Octroi de la garantie accordée à certains créanciers de l'Agence France Locale**

Numéro de la délibération : DC\_2021\_002

Pièces jointes : Modèle de garantie Membres (25 pages)

Nombre de conseillers ayant pris part à la délibération : 67

- - - - -

## Exposé des motifs

Le Groupe Agence France Locale a pour objet de participer au financement de ses Membres, collectivités territoriales, leurs groupements et les établissements publics locaux (EPL) (ci-après les *Membres*).

Institué par les dispositions de l'article L.1611-3-2 du CGCT tel que modifié par l'article 67 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique :

*« Les collectivités territoriales, leurs groupements et les établissements publics locaux peuvent créer une société publique revêtant la forme de société anonyme régie par le livre II du code de commerce dont ils détiennent la totalité du capital et dont l'objet est de contribuer, par l'intermédiaire d'une filiale, à leur financement.*

*Cette société et sa filiale exercent leur activité exclusivement pour le compte des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux. Cette activité de financement est effectuée par la filiale à partir de ressources provenant principalement d'émissions de titres financiers, à l'exclusion de ressources directes de l'Etat ou de ressources garanties par l'Etat.*

*Par dérogation aux dispositions des articles L. 2252-1 à L. 2252-5, L. 3231-4, L. 3231-5, L. 4253-1, L. 4253-2 et L. 5111-4, les collectivités territoriales, leurs groupements et les établissements publics locaux sont autorisés à garantir l'intégralité des engagements de la filiale dans la limite de leur encours de dette auprès de cette filiale. Les modalités de mise en œuvre de cette garantie sont précisées dans les statuts des deux sociétés. »*

Le Groupe Agence France Locale est composé de deux sociétés :

- l'Agence France Locale, société anonyme à directoire et conseil de surveillance ;
- l'Agence France Locale – Société Territoriale (la *Société Territoriale*), société anonyme à conseil d'administration.

L'Agence France Locale a reçu son agrément en tant qu'établissement de crédit spécialisé le 22 décembre 2014 et est habilitée depuis le 12 janvier 2015 à consentir des prêts aux Membres du Groupe Agence France Locale.

Conformément aux statuts de la Société Territoriale, aux statuts de l'Agence France Locale et au pacte d'actionnaires conclu entre ces deux sociétés et l'ensemble des Membres (le Pacte), la possibilité pour un Membre de bénéficier de prêts de l'Agence France Locale, est conditionnée à l'octroi, par ledit Membre, d'une garantie autonome à première demande au bénéfice de certains créanciers de l'Agence France Locale (la Garantie).

La Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois a délibéré pour adhérer au Groupe Agence France Locale le 24 octobre 2017.

L'objet de la présente délibération est, conformément aux dispositions précitées, de garantir les engagements de l'Agence France Locale dans les conditions et limites décrites ci-après, afin de sécuriser une source de financement pérenne et dédiée aux Membres.



## **Présentation des modalités générales de fonctionnement de la Garantie, dont le modèle est en annexe à la présente délibération**

### Objet

La Garantie a pour objet de garantir certains engagements de l'Agence France Locale (des emprunts obligataires principalement) à la hauteur de l'encours de dette du Membre auprès de l'Agence France Locale.

### Bénéficiaires

La Garantie est consentie au profit des titulaires (les *Bénéficiaires*) de documents ou titres émis par l'Agence France Locale déclarés éligibles à la Garantie (les *Titres Eligibles*).

### Montant

Le montant de la Garantie correspond, à tout moment, et ce quel que soit le nombre et/ou le volume d'emprunts souscrits par le Membre auprès de l'Agence France Locale, au montant de son encours de dette (principal, intérêts courus et non payés et éventuels accessoires, le tout, dans la limite du montant principal emprunté au titre de l'ensemble des crédits consentis par l'Agence France Locale à la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois qui n'ont pas été totalement amortis).

Ainsi, si le Membre souscrit plusieurs emprunts auprès de l'Agence France Locale, chaque emprunt s'accompagne de l'émission d'un engagement de Garantie.

### Durée

La durée maximale de la Garantie correspond à la durée du plus long des emprunts souscrits par le Membre auprès de l'Agence France Locale augmentée de 45 jours.

### Conditions de mise en œuvre de la Garantie

Le mécanisme de Garantie mis en œuvre crée un lien de solidarité entre l'Agence France Locale et chacun des Membres, dans la mesure où chaque Membre peut être appelé en paiement de la dette de l'Agence France Locale, en l'absence de tout défaut de la part dudit Membre au titre des emprunts qu'il a souscrits vis-à-vis de l'Agence France Locale.

La Garantie peut être appelée par trois catégories de personnes : (i) un Bénéficiaire, (ii) un représentant habilité d'un ou de plusieurs Bénéficiaires et (iii) la Société Territoriale. Les circonstances d'appel de la présente Garantie sont détaillées dans le modèle figurant en annexe à la présente délibération.

### Nature de la Garantie

La Garantie est une garantie autonome au sens de l'article 2321 du Code civil. En conséquence, son appel par un Bénéficiaire n'est pas subordonné à la démonstration d'un défaut de paiement réel par l'Agence France Locale.

### Date de paiement des sommes appelées au titre de la Garantie

Si la Garantie est appelée, le Membre concerné doit s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé dans un délai de 5 jours ouvrés.



Telles sont les principales caractéristiques de la Garantie objet de la présente délibération et dont les stipulations complètes figurent en annexe.

### ***Proposition pour le dispositif de la délibération***

La Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1611-3-2,

Vu la délibération n°DC\_2020\_033 en date du 30 juillet 2020 ayant confié au Président la compétence en matière d'emprunts ;

Vu la délibération n° 2017-277 à 2017-280, en date du 24.10.2017 ayant approuvé l'adhésion à l'Agence France Locale de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois,

Vu les statuts des deux sociétés du Groupe Agence France Locale et considérant la nécessité d'octroyer à l'Agence France Locale, une garantie autonome à première demande, au bénéfice de certains créanciers de l'Agence France Locale, à hauteur de l'encours de dette de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois, afin que la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois puisse bénéficier de prêts auprès de l'Agence France Locale ;

Vu le document décrivant le mécanisme de la Garantie, soit le Modèle 2016-1 en vigueur à la date des présentes

#### **Et, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Décide** que la Garantie de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois est octroyée dans les conditions suivantes aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale, (*les Bénéficiaires*) :
  - le montant maximal de la Garantie pouvant être consenti pour chaque exercice est égal au montant maximal des emprunts que la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois est autorisée à souscrire,
  - la durée maximale de la Garantie correspond à la durée du plus long des emprunts souscrits par la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois auprès de l'Agence France Locale augmentée de 45 jours.
  - la Garantie peut être appelée par chaque Bénéficiaire, par un représentant habilité d'un ou de plusieurs Bénéficiaires ou par la Société Territoriale ; et
  - si la Garantie est appelée, la Communauté de Communes s'engage à s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé, dans un délai de 5 jours ouvrés ;
  - le nombre de Garanties octroyées par le Président sera égal au nombre de prêts souscrits auprès de l'Agence France Locale, dans la limite des sommes inscrites au budget, et que le montant maximal de chaque Garantie sera égal au montant tel qu'il figure dans l'acte d'engagement;

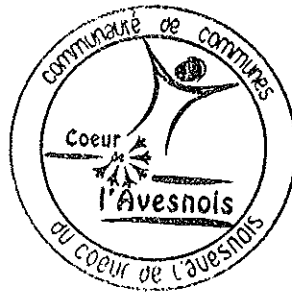
- **Autorise** le Président ou son représentant dûment habilité, à signer le ou les engagements de Garantie pris par la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois pendant la durée du mandat, dans les conditions définies ci-dessus,
- **Autorise** le Président à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

-----

Fait en séance les jour, mois et an susdits

Certifié exécutoire compte-tenu de la transmission au contrôle de légalité et de la publication,

Le 26 mars 2021



**Le Président  
Nicolas DOSEN**

## CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 22 MARS 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-deux mars à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes du Cœur de l'Avesnois s'est réuni à la salle des fêtes de Solre le Château sous la présidence de Monsieur Nicolas DOSEN, Président de la communauté de communes, en session ordinaire, dûment convoqué le 16 mars 2021.

Nombre de conseillers en exercice : 69

Présents et représentés : 67

Commune	Prénom Nom	Présent / Représenté / Absent / Excusé	
AVESNELLES	Antoine BADIDI	P	
AVESNELLES	Marie-Christine MERCIER	P	
AVESNELLES	Pascal PETIT	P	
AVESNELLES	Valentine WAUCHEUL	P	
AVESNELLES	Michel CHALDAUREILLE	A/E	
AVESNES SUR HELPE	Sébastien SEGUIN	P	
AVESNES SUR HELPE	Laurence WATTEAU	P	
AVESNES SUR HELPE	Benoît BOUDJEMA	P	
AVESNES SUR HELPE	Aline BERTRAND	P	
AVESNES SUR HELPE	Christian CASTEL	P	
AVESNES SUR HELPE	Anne-Laure CATTELOT	P	
AVESNES SUR HELPE	Gérard GUERTZMANN	R	Procuration à Aline BERTRAND
AVESNES SUR HELPE	Sylvie CABOOR	R	Procuration à Christian CASTEL
AVESNES SUR HELPE	Jacky ROUSSELLE	A/E	
BAS-LIEU	Ghislain FRANCOIS	P	
BEAUREPAIRE SUR SAMBRE	Pierrick FORET	P	
BEAURIEX	Emmanuel DURSENT	P	
BERELLES	Orféo RIGONI	P	
BEUGNIES	Frédéric ERNESTI	P	
BOULOGNE SUR HELPE	Nadine MAJKA	P	
CARTIGNIES	Sabine SOUMIER	P	
CARTIGNIES	Xavier MOUVET	P	
CHOISIES	Bernard PAQUET	R	Procuration à Carole DHOUDAIN
CLAIRFAYTS	Guy ERPHELIN	P	
DAMOUSIES	Alain WITTEMBERG	P	
DIMECHAUX	Daniel ETEVE	P	
DIMONT	Vincent COURET	P	
DOMPIERRE SUR HELPE	Jean-Pierre LIBERT	P	
DOURLERS	Freddy THERY	P	
ECCLES	Didier LEMAIRE	R	Procuration à Guy ERPHELIN
ETROEUNGT	Vincent JUSTICE	P	
ETROEUNGT	Bernadette GRANDIN	P	
FELLERIES	Pascal NOYON	P	

FELLERIES	Maryse BERNARD	P	
FELLERIES	Maxime LOUGUET	P	
FLAUMONT-WAUDRECHIES	Jean-Marie VIN	P	
FLOURSIES	Alain DELTOUR	R	Procuration à Nicolas DOSEN
FLOYON	Evelyne GEBHARDT	P	
GRAND-FAYT	Thierry THIROUX	P	
HAUT-LIEU	Hervé CUISSET	P	
HESTRUD	André BERTEAUX	P	
LAROUILLIES	Wilfrid SALMON	P	
LEZ-FONTAINE	Philippe HANOT	P	
LIESSIES	Alain RICHARD	P	
MARBAIX	Damien DUCANCHEZ	P	
PETIT-FAYT	Claude ROYAUX	P	
PRISCHES	Jean-Claude FOVEZ	P	
PRISCHES	Chantal BLEHAUT	P	
RAINSARS	Colette WATREMEZ	P	
RAMOUSIES	Brice AMAND	P	
SAINS DU NORD	Christine BASQUIN	P	
SAINS DU NORD	Jean-Pierre DESSAINT	P	
SAINS DU NORD	Anne-Marie LENTIER	P	
SAINS DU NORD	Daniel DEUDON	R	Procuration à Jean-Pierre DESSAINT
SAINS DU NORD	Sabine BUFI	P	
SAINS DU NORD	Marie-Camille WAUTRICHE	R	Procuration à Anne-Marie LENTIER
SAINT-AUBIN	Mauricette FREHAUT	P	
SAINT HILAIRE SUR HELPE	Nicolas DOSEN	P	
SARS-POTERIES	Sandra BROGNET	P	
SARS-POTERIES	Didier CARETTE	P	
SARS-POTERIES	Florian LIENARD	P	
SEMERIES	Hervé LASPALAS	P	
SEMOSIES	Jérôme BEUGNIES	P	
SOLRE LE CHATEAU	Patrick DEHEN	P	
SOLRE LE CHATEAU	Delphine LECLERCQ	R	Procuration à Patrick DEHEN
SOLRE LE CHATEAU	Christian BINOIT	R	Procuration à Philippe HANOT
SOLRINNES	Carole DHOUDAIN	P	
TAISNIERES EN THIERACHE	Claude CONNART	P	
WATTIGNIES LA VICTOIRE	Vincent QUEVALLIER	P	

## **Objet de la délibération : Projet d'extension du périmètre d'intervention de l'Etablissement Public Foncier**

Numéro de la délibération : DC\_2021\_003

Pièces jointes : Néant

Nombre de conseillers ayant pris part à la délibération : 67

- - - - -

L'établissement Public Foncier Nord Pas-de-Calais a été créé par décret en décembre 1990 pour mettre en œuvre la requalification des grands sites industriels et miniers laissés en friches à la suite de l'arrêt de ces activités. Il a, au fil des années, élargi son champ d'intervention et couvre aujourd'hui tout le spectre des politiques de l'aménagement.

La création en 2015 de la Région des Hauts de France a conduit l'Etat à engager une réflexion sur le périmètre d'intervention de l'Etablissement Public Foncier (EPF) du Nord-Pas-de-Calais au sein de la nouvelle entité régionale. Celle-ci a conclu à la pertinence d'une extension d'un EPF au département de la Somme dans un premier temps.

Pour envisager cette extension, une modification du décret statutaire de l'établissement doit être conduite. Cette proposition doit ainsi être soumise au Conseil Régional, aux Conseils Départementaux, aux organismes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre compétents matière de plan local d'urbanisme ainsi qu'aux conseils municipaux des communes de 20 000 habitants et plus non membres de ces établissements, situées dans le périmètre d'intervention du futur EPF, et au comité régional de l'Habitat et de l'Hébergement.

Ce projet vise une mise en œuvre en juin 2021.

Vu le décret N° 90-1154 du 19 décembre 1990 modifié portant création de l'Etablissement Public Foncier du Nord-Pas-de-Calais,

Vu la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions,

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la Région Hauts de France,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la compétence de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois en matière d'urbanisme,

Considérant le rôle indéniable que joue l'EPF en tant qu'acteur incontournable du recyclage foncier, considérant les justifications d'extension de son périmètre au département de la Somme et au regard du schéma de gouvernance et de mise en œuvre envisagé,

Il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver le projet d'extension du périmètre d'intervention de l'Etablissement Public Foncier du Nord-Pas-de-Calais au territoire de la Somme.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité,

**APPROUVE** le projet d'extension du périmètre d'intervention de l'Etablissement Public Foncier du Nord-Pas-de-Calais au territoire de la Somme.

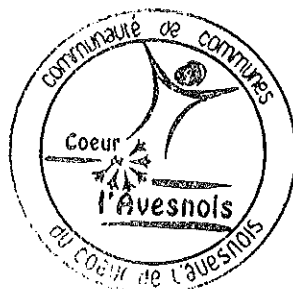
**AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à ce projet.

- - - - -

Fait en séance les jour, mois et an susdits

Certifié exécutoire compte-tenu de la transmission au contrôle de légalité et de la publication,

Le 26 mars 2021



**Le Président  
Nicolas DOSEN**

Envoyé en préfecture le 30/03/2021

Reçu en préfecture le 30/03/2021

Affiché le



ID : 059-200043263-20210322-DC\_2021\_003-DE

## CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 22 MARS 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-deux mars à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes du Cœur de l'Avesnois s'est réuni à la salle des fêtes de Solre le Château sous la présidence de Monsieur Nicolas DOSEN, Président de la communauté de communes, en session ordinaire, dûment convoqué le 16 mars 2021.

Nombre de conseillers en exercice : 69

Présents et représentés : 67

Commune	Prénom Nom	Présent / Représenté / Absent / Excusé	
AVESNELLES	Antoine BADIDI	P	
AVESNELLES	Marie-Christine MERCIER	P	
AVESNELLES	Pascal PETIT	P	
AVESNELLES	Valentine WAUCHEUL	P	
AVESNELLES	Michel CHALDAUREILLE	A/E	
AVESNES SUR HELPE	Sébastien SEGUIN	P	
AVESNES SUR HELPE	Laurence WATTEAU	P	
AVESNES SUR HELPE	Benoît BOUDJEMA	P	
AVESNES SUR HELPE	Aline BERTRAND	P	
AVESNES SUR HELPE	Christian CASTEL	P	
AVESNES SUR HELPE	Anne-Laure CATTELOT	P	
AVESNES SUR HELPE	Gérard GUERTZMANN	R	Procuration à Aline BERTRAND
AVESNES SUR HELPE	Sylvie CABOOR	R	Procuration à Christian CASTEL
AVESNES SUR HELPE	Jacky ROUSSELLE	A/E	
BAS-LIEU	Ghislain FRANCOIS	P	
BEAUREPAIRE SUR SAMBRE	Pierrick FORET	P	
BEAURIEUX	Emmanuel DURSENT	P	
BERELLES	Orféo RIGONI	P	
BEUGNIES	Frédéric ERNESTI	P	
BOULOGNE SUR HELPE	Nadine MAJKA	P	
CARTIGNIES	Sabine SOUMIER	P	
CARTIGNIES	Xavier MOUVET	P	
CHOISIES	Bernard PAQUET	R	Procuration à Carole DHOUDAIN
CLAIRFAYTS	Guy ERPHELIN	P	
DAMOUSIES	Alain WITTEMBERG	P	
DIMECHAUX	Daniel ETEVE	P	
DIMONT	Vincent COURET	P	
DOMPIERRE SUR HELPE	Jean-Pierre LIBERT	P	
DOURLERS	Freddy THERY	P	
ECCLES	Didier LEMAIRE	R	Procuration à Guy ERPHELIN
ETROEUNGT	Vincent JUSTICE	P	
ETROEUNGT	Bernadette GRANDIN	P	
FELLERIES	Pascal NOYON	P	



FELLERIES	Maryse BERNARD	P	
FELLERIES	Maxime LOUGUET	P	
FLAUMONT-WAUDRECHIES	Jean-Marie VIN	P	
FLOURSIES	Alain DELTOUR	R	Procuration à Nicolas DOSEN
FLOYON	Evelyne GEBHARDT	P	
GRAND-FAYT	Thierry THIROUX	P	
HAUT-LIEU	Hervé CUISSET	P	
HESTRUD	André BERTEAUX	P	
LAROUILLIES	Wilfrid SALMON	P	
LEZ-FONTAINE	Philippe HANOT	P	
LIESSIES	Alain RICHARD	P	
MARBAIX	Damien DUCANCHEZ	P	
PETIT-FAYT	Claude ROYAUX	P	
PRISCHES	Jean-Claude FOVEZ	P	
PRISCHES	Chantal BLEHAUT	P	
RAINSARS	Colette WATREMEZ	P	
RAMOUSIES	Brice AMAND	P	
SAINS DU NORD	Christine BASQUIN	P	
SAINS DU NORD	Jean-Pierre DESSAINT	P	
SAINS DU NORD	Anne-Marie LENTIER	P	
SAINS DU NORD	Daniel DEUDON	R	Procuration à Jean-Pierre DESSAINT
SAINS DU NORD	Sabine BUFI	P	
SAINS DU NORD	Marie-Camille WAUTRICHE	R	Procuration à Anne-Marie LENTIER
SAINT-AUBIN	Mauricette FREHAUT	P	
SAINT HILAIRE SUR HELPE	Nicolas DOSEN	P	
SARS-POTERIES	Sandra BROGNET	P	
SARS-POTERIES	Didier CARETTE	P	
SARS-POTERIES	Florian LIENARD	P	
SEMERIES	Hervé LASPALAS	P	
SEMOSIES	Jérôme BEUGNIES	P	
SOLRE LE CHATEAU	Patrick DEHEN	P	
SOLRE LE CHATEAU	Delphine LECLERCQ	R	Procuration à Patrick DEHEN
SOLRE LE CHATEAU	Christian BINOIT	R	Procuration à Philippe HANOT
SOLRINNES	Carole DHOUDAIN	P	
TAISNIERES EN THIERACHE	Claude CONNART	P	
WATTIGNIES LA VICTOIRE	Vincent QUEVALLIER	P	

**Objet de la délibération : Projet de renouvellement de la convention avec OCAD3E pour la période 2021-2026**

Numéro de la délibération : DC\_2021\_005

Pièces jointes : Néant

Nombre de conseillers ayant pris part à la délibération : 67

- - - - -

La 3CA a conclu une convention en 2015 avec OCAD3E - organisme agréé coordonnateur pour la filière des Déchets d'Equipements Electriques Electroniques (D3E) pour la reprise, le traitement et la valorisation des DEEE collectés au sein de nos deux déchetteries. Signée pour 6 ans, cette convention a pris fin le 31 décembre 2020.

De ce fait, il est proposé de renouveler ce partenariat et d'autoriser le président à signer la nouvelle convention pour une durée de 6 ans - soit jusqu'au 31 décembre 2026. Il est néanmoins précisé que nous restons dans l'attente du renouvellement de l'agrément d'OCAD3E au plus tard le 31 décembre 2021. S'il n'était pas renouvelé, la convention deviendrait caduque.

Ce renouvellement de partenariat permettra :

- de garantir la continuité des enlèvements des DEEE et ainsi leur traitement et valorisation,
- d'assurer le versement des compensations financières (sans changement par rapport à la précédente convention) se répartissant comme suit :

↳ Une subvention trimestrielle fixe de 460 € par trimestre (soit 1840 € / an) pour chacune de nos déchetteries,

↳ une partie variable en fonction du tonnage collecté,

↳ des seuils de tonnage trimestriel (6 tonnes minimum par trimestre et par point de collecte) qui déclenche le droit au forfait.

Considérant la compétence obligatoire « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés,

Considérant la nécessité d'organiser la reprise de nos DEEE et de les valoriser,

Il est proposé au Conseil de Communauté de renouveler la convention avec OCAD3E pour la période 2021-2026.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le projet de renouvellement de la convention avec l'organisme OCAD3E pour la période 2021-2026, sous réserve de son agrément,

**AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à ce projet.

- - - - -

Fait en séance les jour, mois et an susdits

Certifié exécutoire compte-tenu de la transmission au contrôle de légalité et de la publication,

Le 26 mars 2021



Le Président  
Nicolas DOSEN

Envoyé en préfecture le 30/03/2021

Reçu en préfecture le 30/03/2021

Affiché le



ID : 059-200043263-20210322-DC\_2021\_005A-DE



## CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 22 MARS 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-deux mars à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes du Cœur de l'Avesnois s'est réuni à la salle des fêtes de Solre le Château sous la présidence de Monsieur Nicolas DOSEN, Président de la communauté de communes, en session ordinaire, dûment convoqué le 16 mars 2021.

Nombre de conseillers en exercice : 69

Présents et représentés : 67

Commune	Prénom Nom	Présent / Représenté / Absent / Excusé	
AVESNELLES	Antoine BADIDI	P	
AVESNELLES	Marie-Christine MERCIER	P	
AVESNELLES	Pascal PETIT	P	
AVESNELLES	Valentine WAUCHEUL	P	
AVESNELLES	Michel CHALDAUREILLE	A/E	
AVESNES SUR HELPE	Sébastien SEGUIN	P	
AVESNES SUR HELPE	Laurence WATTEAU	P	
AVESNES SUR HELPE	Benoît BOUDJEMA	P	
AVESNES SUR HELPE	Aline BERTRAND	P	
AVESNES SUR HELPE	Christian CASTEL	P	
AVESNES SUR HELPE	Anne-Laure CATTELOT	P	
AVESNES SUR HELPE	Gérard GUERTZMANN	R	Procuration à Aline BERTRAND
AVESNES SUR HELPE	Sylvie CABOOR	R	Procuration à Christian CASTEL
AVESNES SUR HELPE	Jacky ROUSSELLE	A/E	
BAS-LIEU	Ghislain FRANCOIS	P	
BEAUREPAIRE SUR SAMBRE	Pierrick FORET	P	
BEAURIEUX	Emmanuel DURSENT	P	
BERELLES	Orféo RIGONI	P	
BEUGNIES	Frédéric ERNESTI	P	
BOULOGNE SUR HELPE	Nadine MAJKA	P	
CARTIGNIES	Sabine SOUMIER	P	
CARTIGNIES	Xavier MOUVET	P	
CHOISIES	Bernard PAQUET	R	Procuration à Carole DHOUDAIN
CLAIRFAYTS	Guy ERPHELIN	P	
DAMOUSIES	Alain WITTEMBERG	P	
DIMECHAUX	Daniel ETEVE	P	
DIMONT	Vincent COURET	P	
DOMPIERRE SUR HELPE	Jean-Pierre LIBERT	P	
DOURLERS	Freddy THERY	P	
ECCLES	Didier LEMAIRE	R	Procuration à Guy ERPHELIN
ETROEUNGT	Vincent JUSTICE	P	
ETROEUNGT	Bernadette GRANDIN	P	
FELLERIES	Pascal NOYON	P	

FELLERIES	Maryse BERNARD	P	
FELLERIES	Maxime LOUGUET	P	
FLAUMONT-WAUDRECHIES	Jean-Marie VIN	P	
FLOURSIES	Alain DELTOUR	R	Procuration à Nicolas DOSEN
FLOYON	Evelyne GEBHARDT	P	
GRAND-FAYT	Thierry THIROUX	P	
HAUT-LIEU	Hervé CUISSET	P	
HESTRUD	André BERTEAUX	P	
LAROUILLIES	Wilfrid SALMON	P	
LEZ-FONTAINE	Philippe HANOT	P	
LIESSIES	Alain RICHARD	P	
MARBAIX	Damien DUCANCHEZ	P	
PETIT-FAYT	Claude ROYAUX	P	
PRISCHES	Jean-Claude FOVEZ	P	
PRISCHES	Chantal BLEHAUT	P	
RAINSARS	Colette WATREMEZ	P	
RAMOUSIES	Brice AMAND	P	
SAINS DU NORD	Christine BASQUIN	P	
SAINS DU NORD	Jean-Pierre DESSAINT	P	
SAINS DU NORD	Anne-Marie LENTIER	P	
SAINS DU NORD	Daniel DEUDON	R	Procuration à Jean-Pierre DESSAINT
SAINS DU NORD	Sabine BUFI	P	
SAINS DU NORD	Marie-Camille WAUTRICHE	R	Procuration à Anne-Marie LENTIER
SAINT-AUBIN	Mauricette FREHAUT	P	
SAINT HILAIRE SUR HELPE	Nicolas DOSEN	P	
SARS-POTERIES	Sandra BROGNET	P	
SARS-POTERIES	Didier CARETTE	P	
SARS-POTERIES	Florian LIENARD	P	
SEMERIES	Hervé LASPALAS	P	
SEMOSIES	Jérôme BEUGNIES	P	
SOLRE LE CHATEAU	Patrick DEHEN	P	
SOLRE LE CHATEAU	Delphine LECLERCQ	R	Procuration à Patrick DEHEN
SOLRE LE CHATEAU	Christian BINOIT	R	Procuration à Philippe HANOT
SOLRINNES	Carole DHOUDAIN	P	
TAISNIERES EN THIERACHE	Claude CONNART	P	
WATTIGNIES LA VICTOIRE	Vincent QUEVALLIER	P	

### **Objet de la délibération : Modification du tableau du personnel**

Numéro de la délibération : DC\_2021\_006

Pièces jointes : Néant

Nombre de conseillers ayant pris part à la délibération : 67

-----

Le Président rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil de communauté de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé.

Considérant le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de :

- recruter un agent sur le grade d'adjoint d'animation à temps complet sous contrat à durée déterminée de deux ans ;
- d'augmenter le temps de travail d'un agent sur le grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>e</sup> classe (passage de 20 heures à 35 heures hebdomadaires)
- créer un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique

Le Président propose à l'assemblée de modifier le tableau du personnel comme suit à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021

### **FONCTIONNAIRES :**

Filière : Administrative

Cadre d'emploi : Adjoints administratifs territoriaux

Grade : Adjoint administratif principal de 2<sup>e</sup> classe (à temps complet)

- ancien effectif : 7
- nouvel effectif : 8

Filière : Technique

Cadre d'emploi : Adjoints techniques territoriaux

Grade : Adjoint technique (à temps complet)

- ancien effectif : 10
- nouvel effectif : 11

### **NON TITULAIRES :**

Filière : Animation

Cadre d'emploi : Adjoints d'animation territoriaux

Grade : Adjoint d'animation (CDD à temps complet)

- ancien effectif : 3
- nouvel effectif : 4

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

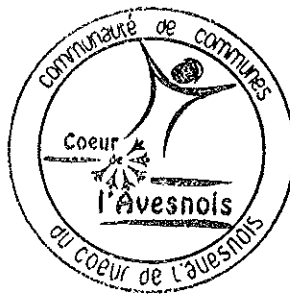
**DECIDE** de modifier le tableau du personnel tel que présenté ci-dessus.

-----

Fait en séance les jour, mois et an susdits

Certifié exécutoire compte-tenu de la transmission au contrôle de légalité et de la publication,

Le 26 mars 2021



**Le Président  
Nicolas DOSEN**



## CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 22 MARS 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-deux mars à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes du Cœur de l'Avesnois s'est réuni à la salle des fêtes de Solre le Château sous la présidence de Monsieur Nicolas DOSEN, Président de la communauté de communes, en session ordinaire, dûment convoqué le 16 mars 2021.

Nombre de conseillers en exercice : 69

Présents et représentés : 67

Commune	Prénom Nom	Présent / Représenté / Absent / Excusé	
AVESNELLES	Antoine BADIDI	P	
AVESNELLES	Marie-Christine MERCIER	P	
AVESNELLES	Pascal PETIT	P	
AVESNELLES	Valentine WAUCHEUL	P	
AVESNELLES	Michel CHALDAUREILLE	A/E	
AVESNES SUR HELPE	Sébastien SEGUIN	P	
AVESNES SUR HELPE	Laurence WATTEAU	P	
AVESNES SUR HELPE	Benoît BOUDJEMA	P	
AVESNES SUR HELPE	Aline BERTRAND	P	
AVESNES SUR HELPE	Christian CASTEL	P	
AVESNES SUR HELPE	Anne-Laure CATTELOT	P	
AVESNES SUR HELPE	Gérard GUERTZMANN	R	Procuration à Aline BERTRAND
AVESNES SUR HELPE	Sylvie CABOOR	R	Procuration à Christian CASTEL
AVESNES SUR HELPE	Jacky ROUSSELLE	A/E	
BAS-LIEU	Ghislain FRANCOIS	P	
BEAUREPAIRE SUR SAMBRE	Pierrick FORET	P	
BEAURIEUX	Emmanuel DURSENT	P	
BERELLES	Orféo RIGONI	P	
BEUGNIES	Frédéric ERNESTI	P	
BOULOGNE SUR HELPE	Nadine MAJKA	P	
CARTIGNIES	Sabine SOUMIER	P	
CARTIGNIES	Xavier MOUVET	P	
CHOISIES	Bernard PAQUET	R	Procuration à Carole DHOUDAIN
CLAIRFAYTS	Guy ERPHELIN	P	
DAMOUSIES	Alain WITTEMBERG	P	
DIMECHAUX	Daniel ETEVE	P	
DIMONT	Vincent COURET	P	
DOMPIERRE SUR HELPE	Jean-Pierre LIBERT	P	
DOURLERS	Freddy THERY	P	
ECCLES	Didier LEMAIRE	R	Procuration à Guy ERPHELIN
ETROEUNGT	Vincent JUSTICE	P	
ETROEUNGT	Bernadette GRANDIN	P	
FELLERIES	Pascal NOYON	P	

FELLERIES	Maryse BERNARD	P	
FELLERIES	Maxime LOUGUET	P	
FLAUMONT-WAUDRECHIES	Jean-Marie VIN	P	
FLOURSIES	Alain DELTOUR	R	Procuration à Nicolas DOSEN
FLOYON	Evelyne GEBHARDT	P	
GRAND-FAYT	Thierry THIROUX	P	
HAUT-LIEU	Hervé CUISSET	P	
HESTRUD	André BERTEAUX	P	
LAROUILLIES	Wilfrid SALMON	P	
LEZ-FONTAINE	Philippe HANOT	P	
LIESSIES	Alain RICHARD	P	
MARBAIX	Damien DUCANCHEZ	P	
PETIT-FAYT	Claude ROYAUX	P	
PRISCHES	Jean-Claude FOVEZ	P	
PRISCHES	Chantal BLEHAUT	P	
RAINSARS	Colette WATREMEZ	P	
RAMOUSIES	Brice AMAND	P	
SAINS DU NORD	Christine BASQUIN	P	
SAINS DU NORD	Jean-Pierre DESSAINT	P	
SAINS DU NORD	Anne-Marie LENTIER	P	
SAINS DU NORD	Daniel DEUDON	R	Procuration à Jean-Pierre DESSAINT
SAINS DU NORD	Sabine BUFI	P	
SAINS DU NORD	Marie-Camille WAUTRICHE	R	Procuration à Anne-Marie LENTIER
SAINT-AUBIN	Mauricette FREHAUT	P	
SAINT HILAIRE SUR HELPE	Nicolas DOSEN	P	
SARS-POTERIES	Sandra BROGNET	P	
SARS-POTERIES	Didier CARETTE	P	
SARS-POTERIES	Florian LIENARD	P	
SEMERIES	Hervé LASPALAS	P	
SEMOSIES	Jérôme BEUGNIES	P	
SOLRE LE CHATEAU	Patrick DEHEN	P	
SOLRE LE CHATEAU	Delphine LECLERCQ	R	Procuration à Patrick DEHEN
SOLRE LE CHATEAU	Christian BINOIT	R	Procuration à Philippe HANOT
SOLRINNES	Carole DHOUDAIN	P	
TAISNIERES EN THIERACHE	Claude CONNART	P	
WATTIGNIES LA VICTOIRE	Vincent QUEVALLIER	P	

## **Objet de la délibération : Débat d'Orientations Budgétaires**

Numéro de la délibération : DC\_2021\_007

Pièces jointes : Rapport d'orientations budgétaires (48 pages)

Nombre de conseillers ayant pris part à la délibération : 67

- - - - -

Monsieur le Président fait procéder à la présentation du rapport d'orientations budgétaires de l'année 2021 joint à la présente délibération.

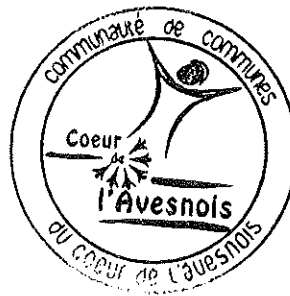
A l'issue du débat de l'assemblée, conformément à la réglementation, le Conseil de Communauté prend acte du rapport d'orientations budgétaires de l'année 2021, et le débat est clos sans vote.

- - - - -

Fait en séance les jour, mois et an susdits

Certifié exécutoire compte-tenu de la transmission au contrôle de légalité et de la publication,

Le 26 mars 2021



**Le Président  
Nicolas DOSEN**

Envoyé en préfecture le 26/03/2021

Reçu en préfecture le 26/03/2021

Affiché le



ID : 059-200043263-20210322-DC\_2021\_007-DE

## CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 22 MARS 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-deux mars à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes du Cœur de l'Avesnois s'est réuni à la salle des fêtes de Solre le Château sous la présidence de Monsieur Nicolas DOSEN, Président de la communauté de communes, en session ordinaire, dûment convoqué le 16 mars 2021.

Nombre de conseillers en exercice : 69

Présents et représentés : 67

Commune	Prénom Nom	Présent / Représenté / Absent / Excusé	
AVESNELLES	Antoine BADIDI	P	
AVESNELLES	Marie-Christine MERCIER	P	
AVESNELLES	Pascal PETIT	P	
AVESNELLES	Valentine WAUCHEUL	P	
AVESNELLES	Michel CHALDAUREILLE	A/E	
AVESNES SUR HELPE	Sébastien SEGUIN	P	
AVESNES SUR HELPE	Laurence WATTEAU	P	
AVESNES SUR HELPE	Benoît BOUDJEMA	P	
AVESNES SUR HELPE	Aline BERTRAND	P	
AVESNES SUR HELPE	Christian CASTEL	P	
AVESNES SUR HELPE	Anne-Laure CATTELOT	P	
AVESNES SUR HELPE	Gérard GUERTZMANN	R	Procuration à Aline BERTRAND
AVESNES SUR HELPE	Sylvie CABOOR	R	Procuration à Christian CASTEL
AVESNES SUR HELPE	Jacky ROUSSELLE	A/E	
BAS-LIEU	Ghislain FRANCOIS	P	
BEAUREPAIRE SUR SAMBRE	Pierrick FORET	P	
BEAURIEX	Emmanuel DURSENT	P	
BERELLES	Orféo RIGONI	P	
BEUGNIES	Frédéric ERNESTI	P	
BOULOGNE SUR HELPE	Nadine MAJKA	P	
CARTIGNIES	Sabine SOUMIER	P	
CARTIGNIES	Xavier MOUVET	P	
CHOISIES	Bernard PAQUET	R	Procuration à Carole DHOUDAIN
CLAIRFAYTS	Guy ERPHELIN	P	
DAMOUSIES	Alain WITTEMBERG	P	
DIMECHAUX	Daniel ETEVE	P	
DIMONT	Vincent COURET	P	
DOMPIERRE SUR HELPE	Jean-Pierre LIBERT	P	
DOURLERS	Freddy THERY	P	
ECCLES	Didier LEMAIRE	R	Procuration à Guy ERPHELIN
ETROEUNGT	Vincent JUSTICE	P	
ETROEUNGT	Bernadette GRANDIN	P	
FELLERIES	Pascal NOYON	P	

FELLERIES	Maryse BERNARD	P	
FELLERIES	Maxime LOUGUET	P	
FLAUMONT-WAUDRECHIES	Jean-Marie VIN	P	
FLOURSIES	Alain DELTOUR	R	Procuration à Nicolas DOSEN
FLOYON	Evelyne GEBHARDT	P	
GRAND-FAYT	Thierry THIROUX	P	
HAUT-LIEU	Hervé CUISSET	P	
HESTRUD	André BERTEAUX	P	
LAROUILLIES	Wilfrid SALMON	P	
LEZ-FONTAINE	Philippe HANOT	P	
LIESSIES	Alain RICHARD	P	
MARBAIX	Damien DUCANCHEZ	P	
PETIT-FAYT	Claude ROYAUX	P	
PRISCHES	Jean-Claude FOVEZ	P	
PRISCHES	Chantal BLEHAUT	P	
RAINSARS	Colette WATREMEZ	P	
RAMOUSIES	Brice AMAND	P	
SAINS DU NORD	Christine BASQUIN	P	
SAINS DU NORD	Jean-Pierre DESSAINT	P	
SAINS DU NORD	Anne-Marie LENTIER	P	
SAINS DU NORD	Daniel DEUDON	R	Procuration à Jean-Pierre DESSAINT
SAINS DU NORD	Sabine BUFI	P	
SAINS DU NORD	Marie-Camille WAUTRICHE	R	Procuration à Anne-Marie LENTIER
SAINT-AUBIN	Mauricette FREHAUT	P	
SAINT HILAIRE SUR HELPE	Nicolas DOSEN	P	
SARS-POTERIES	Sandra BROGNET	P	
SARS-POTERIES	Didier CARETTE	P	
SARS-POTERIES	Florian LIENARD	P	
SEMERIES	Hervé LASPALAS	P	
SEMOSIES	Jérôme BEUGNIES	P	
SOLRE LE CHATEAU	Patrick DEHEN	P	
SOLRE LE CHATEAU	Delphine LECLERCQ	R	Procuration à Patrick DEHEN
SOLRE LE CHATEAU	Christian BINOIT	R	Procuration à Philippe HANOT
SOLRINNES	Carole DHOUDAIN	P	
TAISNIERES EN THIERACHE	Claude CONNART	P	
WATTIGNIES LA VICTOIRE	Vincent QUEVALLIER	P	

**Objet de la délibération : Résiliation du bail emphytéotique de l'immeuble départemental sis  
 14 Place Guillemain à Avesnes sur Helpe**

Numéro de la délibération : DC\_2021\_008

Pièces jointes : Néant

Nombre de conseillers ayant pris part à la délibération : 67

-----

Le Département du Nord est propriétaire d'un immeuble sis 14 place Guillemain cadastré section AH n°73 à Avesnes-sur-Helpe.

Celui-ci était affecté dès sa construction, en 1828, au Ministère de la Justice abritant le Tribunal de Grande Instance dans le cadre de sa mise à disposition par le Département au profit de ce ministère constatée par procès-verbal du 28 août 1989.

Suite à la construction d'un nouveau palais de justice, l'immeuble a été restitué par l'Etat au Département le 21 janvier 2010. Cet immeuble a ensuite été mis à disposition de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois, par bail emphytéotique pour une durée de trente ans, à compter du 23 août 2011 et en application d'une délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental du 20 septembre 2010 pour y installer un téléc centre-espaces ressources.

Par courrier du 13 octobre 2020, la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois a fait part des difficultés financières qu'engendreraient la réhabilitation et le réaménagement de cet immeuble pour faire aboutir son projet et de son souhait, par voie de conséquence, de résilier ce bail emphytéotique.

Par ailleurs, par courrier du 12 novembre 2020, la Ville d'Avesnes-sur-Helpe a fait part de son intérêt pour acquérir ce bien à l'euro symbolique pour engager une rénovation de celui-ci.

Il est proposé au Conseil de Communauté, vu la délibération adoptée en date du 12 novembre 2020 :

d'approuver la résiliation du bail emphytéotique consenti le 23 août 2011 par le Département à la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois qui prendra effet à la date qui sera indiquée à cet effet dans l'acte de résiliation amiable du bail;

d'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte correspondant et tous actes relatifs à la résiliation.

Après en avoir délibéré, Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

#### **DECIDE**

d'approuver la résiliation du bail emphytéotique consenti le 23 août 2011 par le Département à la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois qui prendra effet à la date qui sera indiquée à cet effet dans l'acte de résiliation amiable du bail;

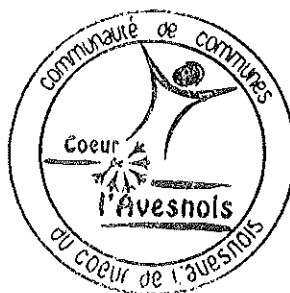
d'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte correspondant et tous actes relatifs à la résiliation.

- - - - -

Fait en séance les jour, mois et an susdits

Certifié exécutoire compte-tenu de la transmission au contrôle de légalité et de la publication,

Le 26 mars 2021



**Le Président  
Nicolas DOSEN**



Envoyé en préfecture le 30/03/2021

Reçu en préfecture le 30/03/2021

Affiché le



ID : 059-200043263-20210322-DC\_2021\_008-DE

## CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 22 MARS 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-deux mars à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes du Cœur de l'Avesnois s'est réuni à la salle des fêtes de Solre le Château sous la présidence de Monsieur Nicolas DOSEN, Président de la communauté de communes, en session ordinaire, dûment convoqué le 16 mars 2021.

Nombre de conseillers en exercice : 69

Présents et représentés : 67

Commune	Prénom Nom	Présent / Représenté / Absent / Excusé	
AVESNELLES	Antoine BADIDI	P	
AVESNELLES	Marie-Christine MERCIER	P	
AVESNELLES	Pascal PETIT	P	
AVESNELLES	Valentine WAUCHEUL	P	
AVESNELLES	Michel CHALDAUREILLE	A/E	
AVESNES SUR HELPE	Sébastien SEGUIN	P	
AVESNES SUR HELPE	Laurence WATTEAU	P	
AVESNES SUR HELPE	Benoît BOUDJEMA	P	
AVESNES SUR HELPE	Aline BERTRAND	P	
AVESNES SUR HELPE	Christian CASTEL	P	
AVESNES SUR HELPE	Anne-Laure CATTELOT	P	
AVESNES SUR HELPE	Gérard GUERTZMANN	R	Procuration à Aline BERTRAND
AVESNES SUR HELPE	Sylvie CABOOR	R	Procuration à Christian CASTEL
AVESNES SUR HELPE	Jacky ROUSSELLE	A/E	
BAS-LIEU	Ghislain FRANCOIS	P	
BEAUREPAIRE SUR SAMBRE	Pierrick FORET	P	
BEAURIEUX	Emmanuel DURSENT	P	
BERELLES	Orféo RIGONI	P	
BEUGNIES	Frédéric ERNESTI	P	
BOULOGNE SUR HELPE	Nadine MAJKA	P	
CARTIGNIES	Sabine SOUMIER	P	
CARTIGNIES	Xavier MOUVET	P	
CHOISIES	Bernard PAQUET	R	Procuration à Carole DHOUDAIN
CLAIRFAYTS	Guy ERPHELIN	P	
DAMOUSIES	Alain WITTEMBERG	P	
DIMECHAUX	Daniel ETEVE	P	
DIMONT	Vincent COURET	P	
DOMPIERRE SUR HELPE	Jean-Pierre LIBERT	P	
DOURLERS	Freddy THERY	P	
ECCLES	Didier LEMAIRE	R	Procuration à Guy ERPHELIN
ETROEUNGT	Vincent JUSTICE	P	
ETROEUNGT	Bernadette GRANDIN	P	
FELLERIES	Pascal NOYON	P	

FELLERIES	Maryse BERNARD	P	
FELLERIES	Maxime LOUGUET	P	
FLAUMONT-WAUDRECHIES	Jean-Marie VIN	P	
FLOURSIES	Alain DELTOUR	R	Procuration à Nicolas DOSEN
FLOYON	Evelyne GEBHARDT	P	
GRAND-FAYT	Thierry THIROUX	P	
HAUT-LIEU	Hervé CUISSET	P	
HESTRUD	André BERTEAUX	P	
LAROUILLIES	Wilfrid SALMON	P	
LEZ-FONTAINE	Philippe HANOT	P	
LIESSIES	Alain RICHARD	P	
MARBAIX	Damien DUCANCHEZ	P	
PETIT-FAYT	Claude ROYAUX	P	
PRISCHES	Jean-Claude FOVEZ	P	
PRISCHES	Chantal BLEHAUT	P	
RAINSARS	Colette WATREMEZ	P	
RAMOUSIES	Brice AMAND	P	
SAINS DU NORD	Christine BASQUIN	P	
SAINS DU NORD	Jean-Pierre DESSAINT	P	
SAINS DU NORD	Anne-Marie LENTIER	P	
SAINS DU NORD	Daniel DEUDON	R	Procuration à Jean-Pierre DESSAINT
SAINS DU NORD	Sabine BUFI	P	
SAINS DU NORD	Marie-Camille WAUTRICHE	R	Procuration à Anne-Marie LENTIER
SAINT-AUBIN	Mauricette FREHAUT	P	
SAINT HILAIRE SUR HELPE	Nicolas DOSEN	P	
SARS-POTERIES	Sandra BROGNET	P	
SARS-POTERIES	Didier CARETTE	P	
SARS-POTERIES	Florian LIENARD	P	
SEMERIES	Hervé LASPALAS	P	
SEMOSIES	Jérôme BEUGNIES	P	
SOLRE LE CHATEAU	Patrick DEHEN	P	
SOLRE LE CHATEAU	Delphine LECLERCQ	R	Procuration à Patrick DEHEN
SOLRE LE CHATEAU	Christian BINOIT	R	Procuration à Philippe HANOT
SOLRINNES	Carole DHOUDAIN	P	
TAISNIERES EN THIERACHE	Claude CONNART	P	
WATTIGNIES LA VICTOIRE	Vincent QUEVALLIER	P	

## **Objet de la délibération : Modification du règlement intérieur**

Numéro de la délibération : DC\_2021\_009

Pièces jointes : Néant

Nombre de conseillers ayant pris part à la délibération : 67

- - - - -

Le Conseil de Communauté,

Vu la délibération n° DC\_2020\_095 du 16 décembre 2020 approuvant le règlement intérieur,

Vu la lettre d'observations du Contrôle de Légalité,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'apporter les modifications suivantes au règlement intérieur :

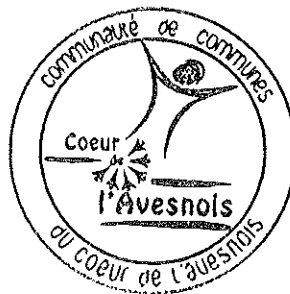
- Article 12 : la mention : « Il peut proposer d'ajouter à l'ordre du jour des points urgents qu'il souhaite soumettre à l'approbation du Conseil de Communauté » est supprimée.
- Article 26 : la mention : « Le Président délègue la présidence des commissions à un des Vice-présidents. » est supprimée
- Les autres articles restent inchangés

- - - - -

Fait en séance les jour, mois et an susdits

Certifié exécutoire compte-tenu de la transmission au contrôle de légalité et de la publication,

Le 26 mars 2021



**Le Président  
Nicolas DOSEN**

Envoyé en préfecture le 30/03/2021

Reçu en préfecture le 30/03/2021

Affiché le



ID : 059-200043263-20210322-DC\_2021\_009-DE



## CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 22 MARS 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-deux mars à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes du Cœur de l'Avesnois s'est réuni à la salle des fêtes de Solre le Château sous la présidence de Monsieur Nicolas DOSEN, Président de la communauté de communes, en session ordinaire, dûment convoqué le 16 mars 2021.

Nombre de conseillers en exercice : 69

Présents et représentés : 66

Commune	Prénom Nom	Présent / Représenté / Absent / Excusé	
AVESNELLES	Antoine BADIDI	P	
AVESNELLES	Marie-Christine MERCIER	A/E	
AVESNELLES	Pascal PETIT	P	
AVESNELLES	Valentine WAUCHEUL	P	
AVESNELLES	Michel CHALDAUREILLE	A/E	
AVESNES SUR HELPE	Sébastien SEGUIN	P	
AVESNES SUR HELPE	Laurence WATTEAU	P	
AVESNES SUR HELPE	Benoît BOUDJEMA	P	
AVESNES SUR HELPE	Aline BERTRAND	P	
AVESNES SUR HELPE	Christian CASTEL	P	
AVESNES SUR HELPE	Anne-Laure CATTELOT	P	
AVESNES SUR HELPE	Gérard GUERTZMANN	R	Procuration à Aline BERTRAND
AVESNES SUR HELPE	Sylvie CABOOR	R	Procuration à Christian CASTEL
AVESNES SUR HELPE	Jacky ROUSSELLE	A/E	
BAS-LIEU	Ghislain FRANCOIS	P	
BEAUREPAIRE SUR SAMBRE	Pierrick FORET	P	
BEAURIEUX	Emmanuel DURSENT	P	
BERELLES	Orféo RIGONI	P	
BEUGNIES	Frédéric ERNESTI	P	
BOULOGNE SUR HELPE	Nadine MAJKA	P	
CARTIGNIES	Sabine SOUMIER	P	
CARTIGNIES	Xavier MOUVET	P	
CHOISIES	Bernard PAQUET	R	Procuration à Carole DHOUDAIN
CLAIRFAYTS	Guy ERPHELIN	P	
DAMOUSIES	Alain WITTEMBERG	P	
DIMECHAUX	Daniel ETEVE	P	
DIMONT	Vincent COURET	P	
DOMPIERRE SUR HELPE	Jean-Pierre LIBERT	P	
DOURLERS	Freddy THERY	P	
ECCLES	Didier LEMAIRE	R	Procuration à Guy ERPHELIN
ETROEUNGT	Vincent JUSTICE	P	
ETROEUNGT	Bernadette GRANDIN	P	
FELLERIES	Pascal NOYON	P	

FELLERIES	Maryse BERNARD	P	
FELLERIES	Maxime LOUGUET	P	
FLAUMONT-WAUDRECHIES	Jean-Marie VIN	P	
FLOURSIÉS	Alain DELTOUR	R	Procuration à Nicolas DOSEN
FLOYON	Evelyne GEBHARDT	P	
GRAND-FAYT	Thierry THIROUX	P	
HAUT-LIEU	Hervé CUISSET	P	
HESTRUD	André BERTEAUX	P	
LAROUILLIES	Wilfrid SALMON	P	
LEZ-FONTAINE	Philippe HANOT	P	
LIESSIES	Alain RICHARD	P	
MARBAIX	Damien DUCANCHEZ	P	
PETIT-FAYT	Claude ROYAUX	P	
PRISCHES	Jean-Claude FOVEZ	P	
PRISCHES	Chantal BLEHAUT	P	
RAINSARS	Colette WATREMEZ	P	
RAMOUSIES	Brice AMAND	R	Procuration à Nicolas DOSEN
SAINS DU NORD	Christine BASQUIN	P	
SAINS DU NORD	Jean-Pierre DESSAINT	P	
SAINS DU NORD	Anne-Marie LENTIER	P	
SAINS DU NORD	Daniel DEUDON	R	Procuration à Jean-Pierre DESSAINT
SAINS DU NORD	Sabine BUFI	P	
SAINS DU NORD	Marie-Camille WAUTRICHE	R	Procuration à Anne-Marie LENTIER
SAINT-AUBIN	Mauricette FREHAUT	P	
SAINT HILAIRE SUR HELPE	Nicolas DOSEN	P	
SARS-POTERIES	Sandra BROGNET	P	
SARS-POTERIES	Didier CARETTE	P	
SARS-POTERIES	Florian LIENARD	P	
SEMERIES	Hervé LASPALAS	P	
SEMOSIES	Jérôme BEUGNIES	P	
SOLRE LE CHATEAU	Patrick DEHEN	P	
SOLRE LE CHATEAU	Delphine LECLERCQ	R	Procuration à Patrick DEHEN
SOLRE LE CHATEAU	Christian BINOIT	R	Procuration à Philippe HANOT
SOLRINNES	Carole DHOUDAIN	P	
TAISNIERES EN THIERACHE	Claude CONNART	P	
WATTIGNIES LA VICTOIRE	Vincent QUEVALLIER	P	

**Objet de la délibération : Prise de la compétence Mobilité : projet de délibération portant modification des statuts**

Numéro de la délibération : DC\_2021\_010

Pièces jointes : Néant

Nombre de conseillers ayant pris part à la délibération : 66

- - - - -



La Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) programme, d'ici le 1er juillet 2021, la couverture intégrale du territoire national en Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM). Elle a notamment pour objectif l'exercice effectif de la compétence mobilité «à la bonne échelle» territoriale, en favorisant notamment les relations entre les intercommunalités (Autorité Organisatrice des Mobilités locales) et les Régions (Autorité Organisatrice des Mobilités régionales). Elle entend diversifier et renforcer l'offre, favoriser la mise en cohérence des différentes politiques tout en s'inscrivant dans une logique de transition écologique et énergétique ; il s'agit ainsi de définir une offre de services de proximité.

Le président rappelle que la Communauté de Commune est engagée dans l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, dont le Plan d'Aménagement et de Développement Durable ambitionne, au travers de son orientation « *Connecter notre territoire pour un bocage accessible* » de faciliter la mobilité sur le territoire.

Dans cet objectif, la délibération de prescription du PLUi du 17 décembre 2015 a prévu d'introduire au PLUi un Programme d'Orientations et d'Actions « Déplacements et Mobilité », actuellement en cours d'élaboration. Il prévoit de définir la stratégie d'intervention communautaire, assortie d'un programme d'actions pluriannuel et partenarial.

Considérant les problématiques de mobilité observées sur le territoire communautaire, et les actions déjà menées par plusieurs communes-membre,

Considérant les ambitions du Plan d'Aménagement et de Développement Durable et leur traduction au sein du Programme d'Orientations et d'Actions « Déplacements et Mobilité »

Considérant les règles d'éligibilité des financeurs potentiels pour les projets relevant de la mobilité,

Considérant la possibilité d'être signataire du Contrat Opérationnel de Mobilité, dont le chef de file est la Région,

Il est proposé au Conseil Communautaire de modifier les statuts en vue d'y introduire la compétence facultative « Mobilité ».

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, avec 38 voix pour, 11 abstentions et 17 voix contre :

- **MODIFIE** comme suit les statuts de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois :

Ajout de la compétence facultative suivante : la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois se dote de la compétence mobilité conformément à la loi d'orientation des mobilité (LOM) du 24 décembre 2019 afin de pouvoir apporter des réponses locales aux problématiques de mobilité observées sur le territoire communautaire et ainsi mettre en œuvre son Programme d'Orientations et d'Actions « Déplacements et mobilité » ;

- **S'ENGAGE** à ne pas faire appel au versement Mobilité, ne réunissant pas les conditions nécessaires à son instauration ;

- **SOLLICITE** les communes membres de la communauté de communes, conformément à l'article L 5211-17 du code général des collectivités territoriales, afin qu'elles se prononcent au sujet de cette modification statutaire ;

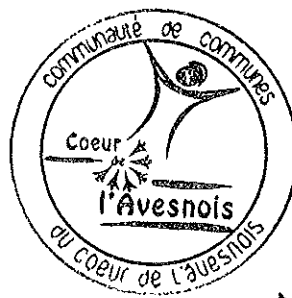
- **PRECISE** que, sans réponse de leur part dans un délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération du conseil communautaire, leur décision sera réputée favorable ;
- **DONNE** pouvoir au Président pour prendre toute mesure d'exécution liée à la mise en œuvre de la présente délibération.

- - - - -

Fait en séance les jour, mois et an susdits

Certifié exécutoire compte-tenu de la transmission au contrôle de légalité et de la publication,

Le 26 mars 2021



**Le Président  
Nicolas DOSEN**

## CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 22 MARS 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-deux mars à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes du Cœur de l'Avesnois s'est réuni à la salle des fêtes de Solre le Château sous la présidence de Monsieur Nicolas DOSEN, Président de la communauté de communes, en session ordinaire, dûment convoqué le 16 mars 2021.

Nombre de conseillers en exercice : 69

Présents et représentés : 66

Commune	Prénom Nom	Présent / Représenté / Absent / Excusé	
AVESNELLES	Antoine BADIDI	P	
AVESNELLES	Marie-Christine MERCIER	A/E	
AVESNELLES	Pascal PETIT	P	
AVESNELLES	Valentine WAUCHEUL	P	
AVESNELLES	Michel CHALDAUREILLE	A/E	
AVESNES SUR HELPE	Sébastien SEGUIN	P	
AVESNES SUR HELPE	Laurence WATTEAU	P	
AVESNES SUR HELPE	Benoît BOUDJEMA	P	
AVESNES SUR HELPE	Aline BERTRAND	P	
AVESNES SUR HELPE	Christian CASTEL	P	
AVESNES SUR HELPE	Anne-Laure CATTELOT	P	
AVESNES SUR HELPE	Gérard GUERTZMANN	R	Procuration à Aline BERTRAND
AVESNES SUR HELPE	Sylvie CABOOR	R	Procuration à Christian CASTEL
AVESNES SUR HELPE	Jacky ROUSSELLE	A/E	
BAS-LIEU	Ghislain FRANCOIS	P	
BEAUREPAIRE SUR SAMBRE	Pierrick FORET	P	
BEAURIEUX	Emmanuel DURSANT	P	
BERELLES	Orféo RIGONI	P	
BEUGNIES	Frédéric ERNESTI	P	
BOULOGNE SUR HELPE	Nadine MAJKA	P	
CARTIGNIES	Sabine SOUMIER	P	
CARTIGNIES	Xavier MOUVET	P	
CHOISIES	Bernard PAQUET	R	Procuration à Carole DHOUDAIN
CLAIRFAYTS	Guy ERPHELIN	P	
DAMOUSIES	Alain WITTEMBERG	P	
DIMECHAUX	Daniel ETEVE	P	
DIMONT	Vincent COURET	P	
DOMPIERRE SUR HELPE	Jean-Pierre LIBERT	P	
DOURLERS	Freddy THERY	P	
ECCLES	Didier LEMAIRE	R	Procuration à Guy ERPHELIN
ETROEUNGT	Vincent JUSTICE	P	
ETROEUNGT	Bernadette GRANDIN	P	
FELLERIES	Pascal NOYON	P	

FELLERIES	Maryse BERNARD	P	
FELLERIES	Maxime LOUGUET	P	
FLAUMONT-WAUDRECHIES	Jean-Marie VIN	P	
FLOURSIES	Alain DELTOUR	R	Procuration à Nicolas DOSEN
FLOYON	Evelyne GEBHARDT	P	
GRAND-FAYT	Thierry THIROUX	P	
HAUT-LIEU	Hervé CUISSET	P	
HESTRUD	André BERTEAUX	P	
LAROUILLIES	Wilfrid SALMON	P	
LEZ-FONTAINE	Philippe HANOT	P	
LIESSIES	Alain RICHARD	P	
MARBAIX	Damien DUCANCHEZ	P	
PETIT-FAYT	Claude ROYAUX	P	
PRISCHES	Jean-Claude FOVEZ	P	
PRISCHES	Chantal BLEHAUT	P	
RAINSARS	Colette WATREMEZ	P	
RAMOUSIES	Brice AMAND	R	Procuration à Nicolas DOSEN
SAINS DU NORD	Christine BASQUIN	P	
SAINS DU NORD	Jean-Pierre DESSAINT	P	
SAINS DU NORD	Anne-Marie LENTIER	P	
SAINS DU NORD	Daniel DEUDON	R	Procuration à Jean-Pierre DESSAINT
SAINS DU NORD	Sabine BUFI	P	
SAINS DU NORD	Marie-Camille WAUTRICHE	R	Procuration à Anne-Marie LENTIER
SAINT-AUBIN	Mauricette FREHAUT	P	
SAINT HILAIRE SUR HELPE	Nicolas DOSEN	P	
SARS-POTERIES	Sandra BROGNET	P	
SARS-POTERIES	Didier CARETTE	P	
SARS-POTERIES	Florian LIENARD	P	
SEMERIES	Hervé LASPALAS	P	
SEMOSIES	Jérôme BEUGNIES	P	
SOLRE LE CHATEAU	Patrick DEHEN	P	
SOLRE LE CHATEAU	Delphine LECLERCQ	R	Procuration à Patrick DEHEN
SOLRE LE CHATEAU	Christian BINOIT	R	Procuration à Philippe HANOT
SOLRINNES	Carole DHOUDAIN	P	
TAISNIERES EN THIERACHE	Claude CONNART	P	
WATTIGNIES LA VICTOIRE	Vincent QUEVALLIER	P	

**Objet de la délibération : Modification des statuts / Restitution d'une compétence aux communes**

Numéro de la délibération : DC\_2021\_011

Pièces jointes : Néant

Nombre de conseillers ayant pris part à la délibération : 66

- - - - -

Vu l'article L.5211-17-1 du CGCT issu de la loi « Engagement et proximité »,

Il est proposé au Conseil de Communauté :

de modifier comme suit les statuts de la communauté de communes :

- Restitution aux communes de la compétence « Construction, aménagement, entretien, rénovation et gestion des équipements multisports de proximité »
- Maintien de la compétence communautaire liée à « l'organisation d'une pratique non compétitive du sport sur les équipements multisports de proximités »

De solliciter les communes membres de la communauté de communes, conformément à l'article L 5211-17-1 du code général des collectivités territoriales, afin qu'elles se prononcent au sujet de cette modification statutaire ;

De préciser que, sans réponse de leur part dans un délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération du conseil communautaire, leur décision sera réputée défavorable ;

De donner pouvoir au Président pour prendre toute mesure d'exécution liée à la mise en œuvre de la présente délibération ;

De préciser que cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Après en avoir délibéré, avec 32 voix contre, 11 abstentions et 23 voix pour, le Conseil de Communauté

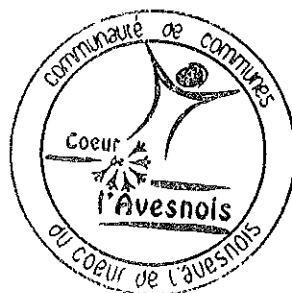
**DECIDE** de ne pas restituer aux communes la compétence « Construction, aménagement, entretien, rénovation et gestion des équipements multisports de proximité.

- - - - -

Fait en séance les jour, mois et an susdits

Certifié exécutoire compte-tenu de la transmission au contrôle de légalité et de la publication,

Le 16 mars 2021



**Le Président  
Nicolas DOSEN**

Envoyé en préfecture le 30/03/2021

Reçu en préfecture le 30/03/2021

Affiché le



ID : 059-200043263-20210322-DC\_2021\_011-DE